

Madame Agnès Buzyn
Ministre des Solidarités et de la Santé

Paris, le 8 février 2019

Réf. : CZ/SL/20190208

Objet : Tarification des Services d'aide à domicile

Madame la Ministre,

Un comité de pilotage de l'aide à domicile va avoir lieu le 11 février prochain. Ce comité travaille depuis plus d'un an sur la tarification des services à domicile.

Or, les solutions qui se dessinent sont bien loin des enjeux. A l'heure où vous avez lancé une large consultation sur le Grand âge, consultation qui permet de faire émerger de nombreuses pistes de réflexion, à l'heure où le Président de la République engage le Grand Débat National, il n'est pas possible de continuer à travailler pour l'aide à domicile sur la base d'un système archaïque de tarification horaire.

Tout le monde s'accorde à dire que ce système est maltraitant, à la fois pour les personnes elles-mêmes, mais aussi pour nos associations qui ne peuvent pas intervenir dans des conditions dignes et de qualité.

Qui peut définir arbitrairement que le repas d'une personne doit durer 30, voire 15mn ? C'est nier les besoins spécifiques de chaque personne, au final, c'est nier la personne elle-même.

En mettant en place une tarification au poste, vous permettriez des interventions modulables, au plus près des besoins, et un meilleur accompagnement des personnes.

Ce modèle doit bien entendu être couplé avec un large questionnaire sur les moyens alloués à ce secteur, avec l'exigence de garantir une équité territoriale inexistante aujourd'hui.

Maintenir le modèle de tarification horaire, c'est à terme condamner nos services et ne pas répondre à l'exigence que vous portez au travers de la consultation en cours, d'un maintien à domicile de qualité. Les aménagements en cours ne permettront en aucun cas d'améliorer la situation actuelle, qui de l'avis général est catastrophique.

Il faut changer de modèle, reconnaître le rôle de travail social des intervenant.e.s à domicile et travailler à la mise en œuvre d'un système de tarification au poste.

Il faut réorienter le travail du comité de pilotage vers cet objectif urgent.

Nous sommes prêts à y prendre toute notre part, comme nous participons très activement à la concertation Grand Âge et Autonomie ainsi qu'au Grand Débat National.

Certains que vous aurez à cœur d'engager ce travail nécessaire pour une intervention à domicile de qualité, nous restons à votre entière disposition et vous prions de croire, Madame la Ministre, en notre profond respect.

Pour la FNAAFP/CSF,
Christian Zytynski



Président

Copie à : **Marie-Anne Montchamp**, Présidente de la CNSA.
Stéphane Corbin, Directeur de la compensation de la perte d'autonomie - CNSA
Jean-Guillaume Bretenoux, Sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées - DGCS